



# LA PHILOSOPHIE DU PROJET

#### UN PROJET LARGEMENT DÉBATTU ET PARTAGÉ

L'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable de la vallée de la Drôme Aval (PADD) est le fruit d'une réflexion qui a duré plusieurs mois et qui a mobilisé fortement les élus et les acteurs du territoire.

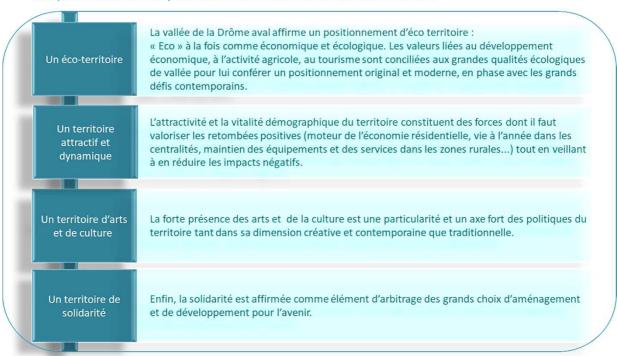
Plusieurs scénarios ont été débattus avant d'arriver à construire un projet qui réponde au mieux aux enjeux du territoire et qui soit capable de préparer l'avenir de manière responsable et solidaire.

C'est une démarche collective qui permet de concilier au

sein d'un grand projet, l'intérêt de l'ensemble de la vallée, en confortant sa place dans la Drôme, et les volontés locales de chacune des communes de répondre aux aspirations de leurs habitants.

Le PADD est avant tout un projet politique qui incarne l'ambition et la volonté des élus de préparer un territoire dans lequel il fera toujours bon vivre pour les 20 ans à venir.

#### Les quatre facettes du positionnement de la Vallée de la Drôme aval



#### L'AMBITION DE COCONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE RURALE RESPONSABLE, INNOVANTE ET ALTERNATIVE

L'ambition centrale est de construire, avec l'ensemble des élus et acteurs du territoire, une « métropole rurale ». Ces deux notions qui semblent s'opposer démontrent la volonté de combiner :

Des forces de nature métropolitaine que sont le dynamisme économique et démographique, le niveau d'équipement, une offre de mobilité modernisée et des capacités d'innovation dans tous les domaines ;

Des qualités qui fondent l'attractivité de la ruralité à

savoir une agriculture dynamique, la qualité du cadre de vie, des milieux naturels préservés, la beauté des paysages.

Ainsi le projet d'aménagement et de développement durables se décline en quatre objectifs, qui constituent les quatre piliers du SCoT.



# Aménager durablement la vallée de la Drôme Aval

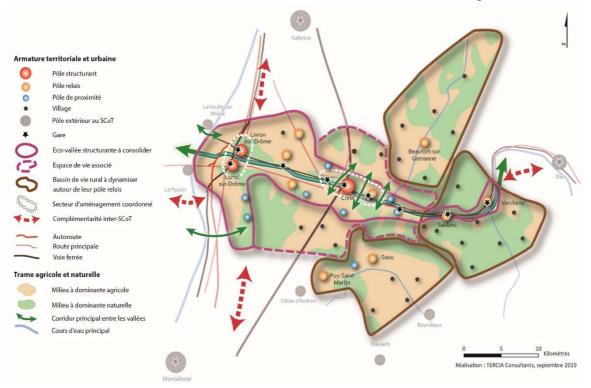
Il s'agit dans cette optique de promouvoir un modèle de développement territorial plus vertueux, résolument ancré dans les changements de pratiques et l'anticipation, qui irrigue tout le territoire. Les différentes composantes du territoire, des plus rurales au plus urbaines, sont valorisées dans l'optique de complémentarité et de solidarité. La vallée de la Drôme constitue la colonne vertébrale du territoire à partir de laquelle le développement est organisé.

Cette organisation historique autour de la vallée de la Drôme mérite d'être confortée, avec un déploiement rayonnant à partir de celle-ci. Elle irriguera une **multipolarité durable et solidaire**, qui n'oubliera aucune des composantes de l'armature territoriale.

#### La stratégie se décline en 3 axes :

- Développer le rayonnement et la vitalité des trois pôles structurants et de leur gare
- Renforcer le rôle des polarités relais et de proximité
- Préserver la vie des villages et consolider l'offre d'équipements dans les zones rurales

Les secteurs d'aménagement coordonnés seront structurés autour de ce maillage.



L'ambition du territoire est d'accueillir 13 300 habitants sur 25 ans (2015-2040). Ces nouveaux arrivants permettront de renforcer l'armature de la Vallée de la Drôme Aval. La qualité urbaine des pôles et des villages doit à ce titre être une préoccupation première, tant pour la qualité du cadre de vie des populations actuelles que pour l'attractivités vis-à-vis des nouvelles.

#### Plusieurs sous-objectifs sont à mettre en avant :

- Développer la vitalité globale des centre-bourgs (polarités) et des centres-villages au travers de politiques coordonnées (Habitat/commerces/espaces publics/mobilités);
- Diversifier l'offre de logements, conformément aux spécificités des communes et en intégrant les parcours résidentiels des ménages;
- Renouveler les formes urbaines et les adapter au contexte local, avec une réduction de la consommation d'espace et une attention particulière sur le maintien de la qualité des paysages,



# Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources

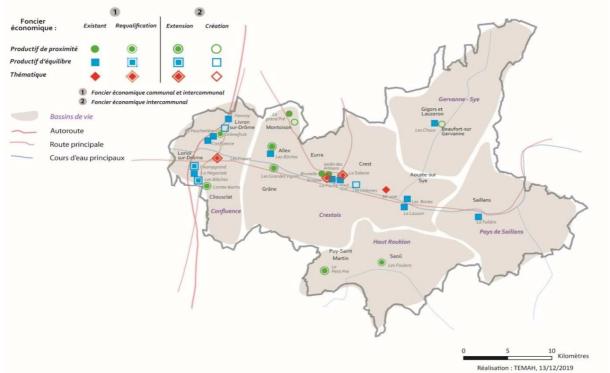
L'ambition est de consolider et dynamiser un modèle économique fondé sur la valorisation des ressources propres au territoire et à même de répondre à ses besoins. Elle intègre le projet « Biovallée » en son cœur tout en étant ouverte à la diversité de richesses présentes sur la vallée de la Drôme, dont l'art et la culture.

La singularité de la vallée de la Drôme s'exprime notamment à travers le **projet « Biovallée »** mené depuis quelques années. Ce positionnement atypique est aujourd'hui reconnu et doit être capitalisé. Ses effets positifs sur l'économie méritent notamment d'être encore plus perceptibles, via un confortement de l'économie productive éco-compatible et de l'économie résidentielle.

La solidarité , la responsabilité et la cohérence priment dans le **développement économique et commercial** du territoire. Les usages du foncier à vocation économique sont ainsi à répartir de manière équilibrée, en conciliant toujours attractivité et qualité environnementale.

Par ailleurs, une **armature commerciale** a été définie comme feuille de route. Elle vise à :

- Équiper le territoire pour limiter l'évasion vers les pôles proches
- Préserver la dynamique des centralités
- Conserver dans le même temps un bon niveau de service dans les pôles relais et de proximité
- Contribuer à la vitalité de l'économie locale et au lien social



En lien avec « Biovallée », la vallée de la Drôme souhaite axer son **développement sur ses ressources propres**, en les mettant à profit de manière durable et respectueuse. **L'agriculture** fait notamment l'objet d'une attention particulière au regard de son rôle nourricier. Celle-ci doit constituer un socle de valeurs communes à préserver durablement, en enrayant la consommation, la

fragmentation des espaces et en préservant la diversité des fonctions rendues par les espaces agricoles (biodiversité, risques,...).

C'est au sein d'un territoire agro-naturel vivant que **l'identité éco-touristique** du territoire pourra être confortée. Une stratégie touristique sera élaborée, et cadrera le développement d'équipements adaptés.



# Consolider l'excellence environnementale et la décliner dans tous les champs du développement territorial

Le maintien de la qualité de l'environnement est une condition du développement. La croissance démographique respecte les capacités d'accueil différenciées des secteurs (eau/paysages/risques) et limite son empreinte foncière ainsi que sa consommation énergétique. Le fonctionnement écologique du territoire est conforté par la mise en place d'une trame verte et bleue.

Le premier levier stratégique est **d'encadrer la consommation d'espace** par les principes de parcimonie et de responsabilité, avec comme objectifs des chiffres à la fois réalistes mais volontaires.

En second lieu, le projet met l'accent sur la mise en valeur des paysages ainsi que du patrimoine architectural et urbain, tant dans les secteurs les plus ruraux que dans les villes. Pour les secteurs les plus ruraux, il s'agit notamment de conserver leur spécificité, qui est au cœur de leur attractivité. Pour les villes, le développement harmonieux est une priorité, et passe notamment par une meilleure lisibilité paysagère.

**Une transition écologique** réussie passera par un compromis entre le développement de nouvelles formes de productions d'énergies (panneaux photovoltaïques,...) et leur respect des qualités paysagères.

Sur le plan énergétique, le PADD est particulièrement ambitieux et se fixe comme objectif de transformer le modèle de développement du territoire. La transition écologique est ainsi placée comme fil directeur du projet, autour des notions de sobriété, d'efficacité et de prévoyance. Il s'agit de tendre vers un bilan neutre entre consommation et production locale d'énergie dans la vallée de la Drôme Aval, tout en anticipant les conséquences du changement climatique.

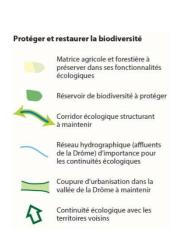
L'eau est une préoccupation première en tant que ressource essentielle pour l'avenir. La protection et la bonne gestion de l'eau est une condition nécessaire au développement du territoire. Par une préservation des espaces stratégiques (aires d'alimentation,...) et une amélioration de la qualité des eaux du bassin, l'objectif est de garantir l'approvisionnement en eau potable sur tout le territoire, tout en conciliant les différents usages (irrigation,...).

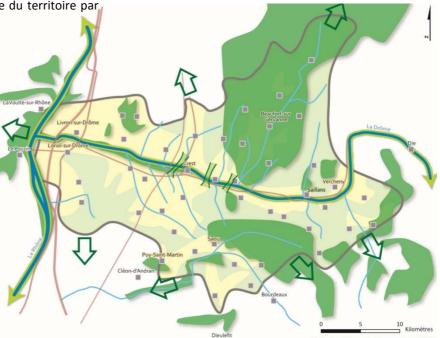
**Le risque inondation** est aussi un enjeu fort. Il pourrait s'accentuer dans les années à venir et doit être intégré dès l'amont de la conception des projets de développement.

Les autres risques naturels et technologiques sont également à prendre en considération.

La qualité environnementale du territoire passe par la restauration et la protection de la biodiversité. La finalité est de tendre vers un territoire à biodiversité positive, en garantissant la fonctionnalité écologique du territoire par

la protection des espaces naturels remarquables tout comme de la nature ordinaire. Les grands principes de cette protection sont détaillés ci-dessous;







# Développer une mobilité durable et solidaire

Il s'agit de réinventer l'urbanisme et la mobilité au service du bien vivre, de la solidarité et de la transition écologique. Les mobilités alternatives à la voiture thermique particulière sont inscrites au cœur du projet, pour préparer un territoire plus sobre en énergie, plus accessible à tous et plus solidaire.

L'élaboration du Schéma de cohérence territorial est l'occasion de mettre l'urbanisme au service de la mobilité durable. Les grands principes de développement du territoire ont été réfléchis dans cette optique. L'armature urbaine affirmée dans le premier pilier est le premier support de réinvention de la mobilité sur le territoire. Sur cette base pourront être conçus des projets urbains qui favorisent une diversité de mobilité.

La vallée en sera l'axe structurant, en s'affirmant comme un axe de mobilité alternative reliant les différents pôles et en les rattachant à l'extérieur du territoire.

Un plan de mobilité vélo sécurisé sera également mis en place.

Même si les polarités structurantes et relais équipées d'une gare auront une place privilégiée dans la mobilité du futur, le reste du territoire ne sera évidemment pas oublié.

L'ensemble de la vallée de la Drôme Aval bénéficiera d'une nouvelle structuration autour de bassins de mobilité de proximité permettant de développer une offre complémentaires à celles des gares.

Pour ce faire, il s'agira de :

- Définir sur chaque bassin de proximité, une offre de transport adaptée à la structuration territoriale
- Définir un bouquet d'écomobilité adapté à chaque commune assurant un maillage territorial
- Développer une offre de mobilité coopérative et solidaire, inclusive et créatrice de lien social
- Intégrer les besoins de logistique dans le plan de mobilité





L'urbanisme et la mobilité réinventés au service du bien vivre, de la solidarité et de la transition énergétique

